

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE LA

RÉPUBLIQUE DE LA BIÉLORUSSIE

THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : L'ACCROISSEMENT DU TAUX DE FÉCONDITÉ MONDIALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Constatant	que le taux de fécondité mondial est en chute libre et que celui-ci est passé en moyenne de 4,7 enfants par femme en 1950 à 2,4 en 2017, soit une baisse de moitié,
Relevant	que les Hommes du monde entier se marient actuellement en moyenne de 1 à 4 ans plus tard que dans les années 80, ce qui retarde la naissance du premier enfant et qui, par conséquent, diminue le taux de fécondité,
Anticipant	que dans les années à venir ce dernier ne va cesser de diminuer dû à l'accroissement du niveau d'éducation des femmes et du développement économique mondial,
Alarmée	par le fait que la diminution du nombre global de naissance engendrera un vieillissement de la population, ce qui provoquera un ralentissement économique, une hausse des déficits publiques ainsi que des tensions politiques internes,
Insistant	sur le fait que, si des mesures ne sont pas prises rapidement, l'appauvrissement global s'accélérera pour les générations futures,
Observant	que le taux de fécondité de la Biélorussie a augmenté de 0,5 enfants par femme de 2003 à 2017 grâce aux législations instaurées par ce pays et soutenant les familles,
Décide	d'appliquer ces mêmes législations à tous les pays aussitôt que leur taux de fécondité se trouve en dessous de 2 enfants par femme, c'est à dire; <ul style="list-style-type: none"><li>- d'instaurer un congé maternité dont la période pourra durer du jour de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans;</li><li>- de donner une prime forfaitaire de naissance variant de 1100 à 1600 \$ selon le niveau économique des pays,</li><li>- d'introduire des allocations familiales d'environ 35 à 40% du salaire moyen national</li></ul>

Le texte français fait foi